

MISE A DISPOSITION DU CONTENEUR POUR CONTROLE REGLEMENTAIRE

Etape 1 : Programmez la visite physique de votre conteneur auprès des services de la Douane.

Etape 2 : Dirigez-vous la brigade Douanière du port muni de votre DUM cacheté mentionnant le nom du client.

Etape 3 : Dirigez vous au service manutention de Marsa Maroc pour procéder à la prestation du conteneur pour visite.